

Avis au public

en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

Il est porté à la connaissance du public que le projet « BB Distrilux/Mediair – Usine de fabrication de solutions désinfectantes classées « biocide » (référence 103444) situé sur le territoire de la commune de Mondercange et planifié par le maître d'ouvrage BB DISTRILUX / MEDIAIR est soumis à l'information et la participation du public conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement.

Le rapport d'évaluation ainsi que les autres informations requises par la prédite loi peuvent être consultés par le public du 4 décembre 2023 au 3 janvier 2024 inclus via le portail national des enquêtes publiques à l'adresse suivante : <https://enquetes.public.lu>.

Ces mêmes documents peuvent également être consultés auprès de l'Administration communale de la commune de Mondercange, au Service de l'Urbanisme et du Développement durable, 18, rue Arthur Thinnès L-3919 Mondercange (sur rdv selon les heures d'ouverture de la commune : lu-ve 07h30 à 11h00 et 13h00 à 16h00) et auprès de l'autorité compétente, le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, 4, place de l'Europe L-1499 Luxembourg (sur rdv par tél.: 247-86824 ou par mail : bc@mev.etat.lu).

Tous les intéressés peuvent émettre leurs observations et suggestions par le biais du portail national des enquêtes publiques et par écrit à l'autorité compétente (voir adresse du ministère ci-dessus) ainsi que par courrier électronique (eie@mev.etat.lu). Ne peuvent être prises en considération que les observations exprimées au plus tard dans les trente jours qui suivent le premier jour de la publicité du rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement.